

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 25 mars 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3879-2014, phase 3 - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014 / **COMMENTAIRES DU ROÉÉ SUR LE MODE D'ADOPTION, POUR GAZ MÉTRO, DU PARTAGE DES TROP-PERÇUS ET DES MANQUES À GAGNER**— n/d: 1001-084

Chère consœur,

Par la présente, le ROÉÉ répond à la demande de la Régie formulée au paragraphe 70 de sa décision D-2015-029 de fournir ses commentaires sur le mode d'adoption, pour Gaz Métro, du partage des trop-perçus et des manques à gagner d'HQD-HQT.

Considérant que la proposition actuelle consiste à l'adoption d'un mode de partage temporaire pour la période 2015-2017, le ROÉÉ n'a pas d'autres commentaires à formuler.

Par contre, le ROÉÉ maintient que la nature temporaire de cette mesure doit être respectée. En effet, lorsque l'objectif de rattrapage du retard réglementaire sera atteint, la Régie et les participants doivent conserver le droit de revoir en audience la question du partage des trop-perçus et des manques à gagner. Pour le ROÉÉ, il serait alors primordial de s'assurer que les choix réglementaires à ce chapitre ne frustrant pas l'amélioration de la performance environnementale et en matière de développement durable de Gaz Métro, la réduction des émissions des GES, la réduction de la consommation de l'énergie et des efforts plus robustes d'efficacité énergétique.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin Plasse
GM--dossiers réglementaires
ROÉÉ Coordination
Jean-Pierre Finet, analyste
Bertrand Schepper, analyste